



**Forum: Hors Sujet !!**

**Topic: [resolu]Cherche licence serieuse.**

**Subject: Re: Cherche licence serieuse.**

Posté par: Shimegi

Contribution le : 16/4/2010 13:12:19

Salut,

Tu n'as pas à protéger spécifiquement ton travail, en France la notion de copyright propre au monde anglo-saxon n'existe pas : les droits d'auteurs sont acquis automatiquement à l'acte de création. Donc par défaut, tout les droits te sont réservés.

Ce qui signifie que la "protection" de l'œuvre n'est pas dans la licence mais dans l'acte que tu es prêt à faire pour la faire respecter : si quelqu'un veut utiliser ton œuvre illégalement, qu'elle soit "tout droits réservés" ou sous licence permissive comme une licence libre, c'est est du pareil au même. Dans les deux cas c'est possible.

La motivation du choix d'une licence libre est donc à rechercher ailleurs, dans la possibilité par défaut que tu laisse à toutes les personnes honnêtes qui aimeraient réutiliser ton travail, de le faire sans démarche préalable. La licence libre te protège autant que n'importe quelle autre licence, pour peu qu'en cas de violation de tes droits tu les fasses valoir.

Le droit d'auteur des licences CC s'applique sur ton œuvre, pas sur les œuvres qui en sont dérivées, dont tu n'est pas l'auteur. Donc si quelqu'un s'appuie sur ton travail et intègre du contenu illégalement, il sera responsable de son ajout, et toi de ta création au départ.

Pour la paternité : tu es libre du choix, si toi tu exiges au départ un partage SA (à des conditions identiques), alors la paternité n'est pas perdue sauf à enfreindre ton droit.

Tu es le seul à pouvoir, légalement, changer ça sur un œuvre dont tu es l'auteur original. Tu peux choisir de ne pas le demander (sans la condition SA donc), ça peut avoir des intérêts dans certains cas particuliers. Et ça ne signifie pas que c'est "bidon", l'une des licences les plus populaires dans l'informatique n'intègre pas cet aspect des choses (bsd).

Pour le reste, tu te fais des idées ;) Nul besoin de certification ou de quoi que ce soit, le droit d'auteur est vérifié en cas de litige constaté. On vient pas chez toi tout les jours pour vérifier que tu n'as rien volé, on y vient quand on te soupçonne de l'avoir fait.